



# Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance 2023-2026

**Conseil municipal du 26 septembre 2023**

*Données cabinet ERM présentées en juin 2023*

- ▶ Cette stratégie territoriale s'adosse au diagnostic conduit par le Cabinet E.R.M. au deuxième semestre 2022 et dont elle reprend la synthèse
- ▶ Elle s'inscrit dans la continuité des priorités retenues dans le cadre du C.L.S.P.D. en s'ajustant à la stratégie nationale de mars 2020 et au plan départemental de prévention de la délinquance 2021-2024 de la Mayenne
- ▶ Elle définit les objectifs, le plan d'actions et le mode opératoire qui serviront de cadre aux travaux du C.L.S.P.D. pour les trois prochaines années
- ▶ Une fois signée, elle sera diffusée à l'ensemble des membres du CLSPD

# Situation géographique



Influence de  
Rennes  
(stupéfiants)  
Mais aussi  
délinquants  
originaires du  
Mans ou de la  
région  
Parisienne

## CONTEXTE GENERAL

- ▶ C.L.S.P.D. plénier réuni régulièrement entre 2015 et 2022 mais pas de groupes de travail formalisés
- ▶ Charte de déontologie signée en 2017 et adresse mail dédiée créée mais échanges d'informations nominatives non mis en œuvre
- ▶ Par contre, plusieurs outils créés :
  - Protocoles entre la Ville et le Parquet pour la mise en œuvre du rappel à l'ordre et de la transaction municipale (2015-2016)
  - Contrat local de lutte contre les violences conjugales, sexuelles et sexistes faites aux femmes signé en juin 2019
  - Charte de la vie nocturne (2017)

## CONTEXTE GENERAL

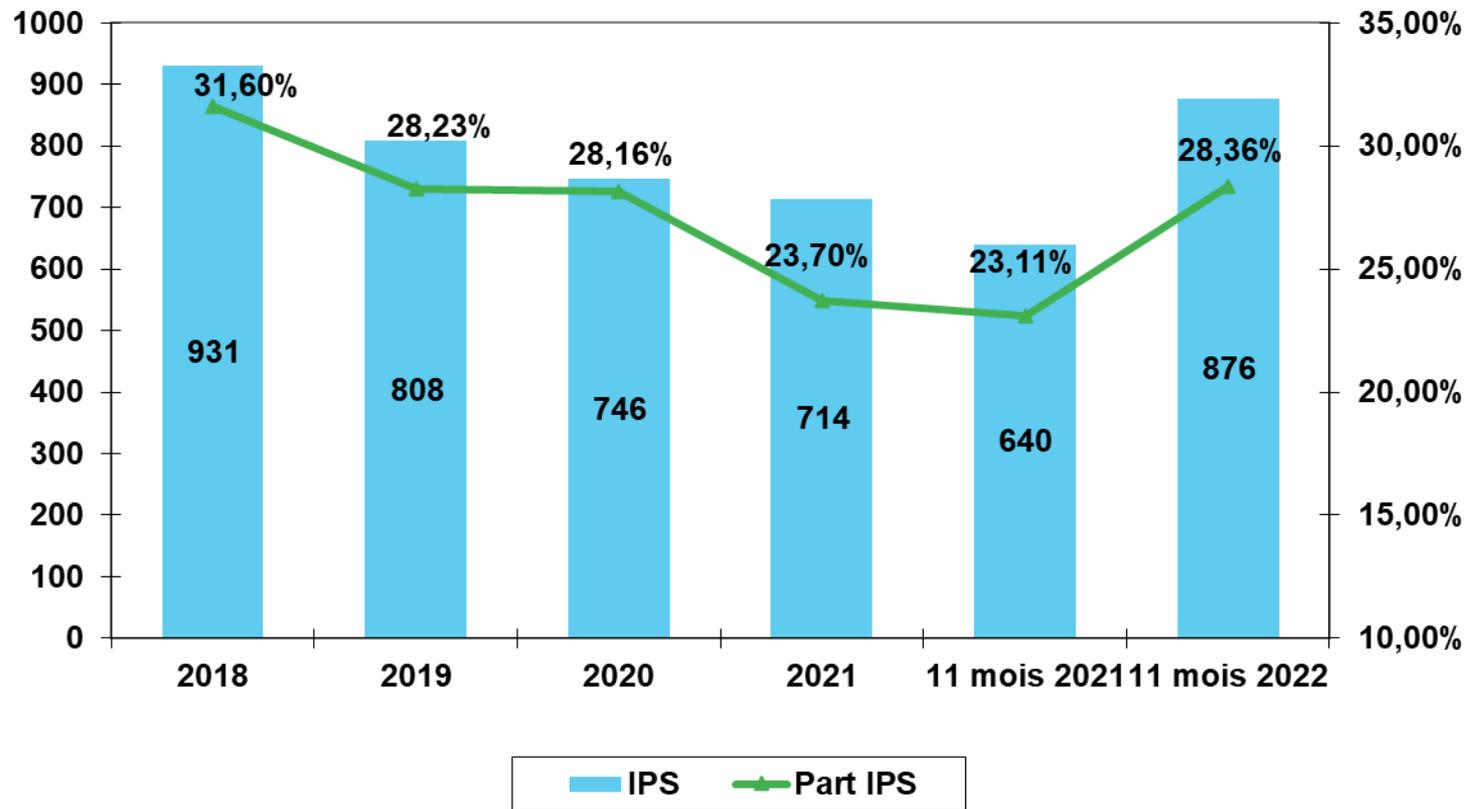
### ▶ Autres dispositifs existants :

- Contrat de Ville d'Agglomération prorogé jusque fin 2023 pour 3 QPV : Saint-Nicolas pour deux secteurs distincts (Saint-Nicolas Kellermann et Saint-Nicolas Pavement- Charité-Mortier-Murat) – Une partie des Fourches – Les Pommeraiies (veille)
- Programme de réussite éducative
- Contrat Local de santé réécrit au niveau de l'Agglomération et signé le 8 juin 2023
- Conseil local de santé mentale d'Agglomération installé fin 2016

## Les principaux indicateurs de la délinquance

- ▶ Indicateurs de pilotage des services (IPS) et atteintes aux biens :

Evolution des IPS et part dans la délinquance générale



- ▶ Après un recul continu entre 2018 et 2021 (-23,3 % en trois ans), le total des IPS enregistre une hausse significative sur les 11 premiers mois de 2022 liée plus particulièrement aux :
  - Vols à la roulotte et d'accessoires
  - Cambriolages
  - Vols avec violences à l'arme blanche ou sans arme
  - Incendies volontaires de biens publics et privés
- ▶ Le **total des atteintes aux biens** (IPS+ vols simples) a augmenté de 26,8 % sur les 11 premiers mois 2022 en raison de la hausse des IPS mais aussi des vols simples
- ▶ Il représentait 42,1 % de la délinquance générale en 2021 mais 46,7 % sur les 11 premiers mois 2022

## Les principaux indicateurs de la délinquance

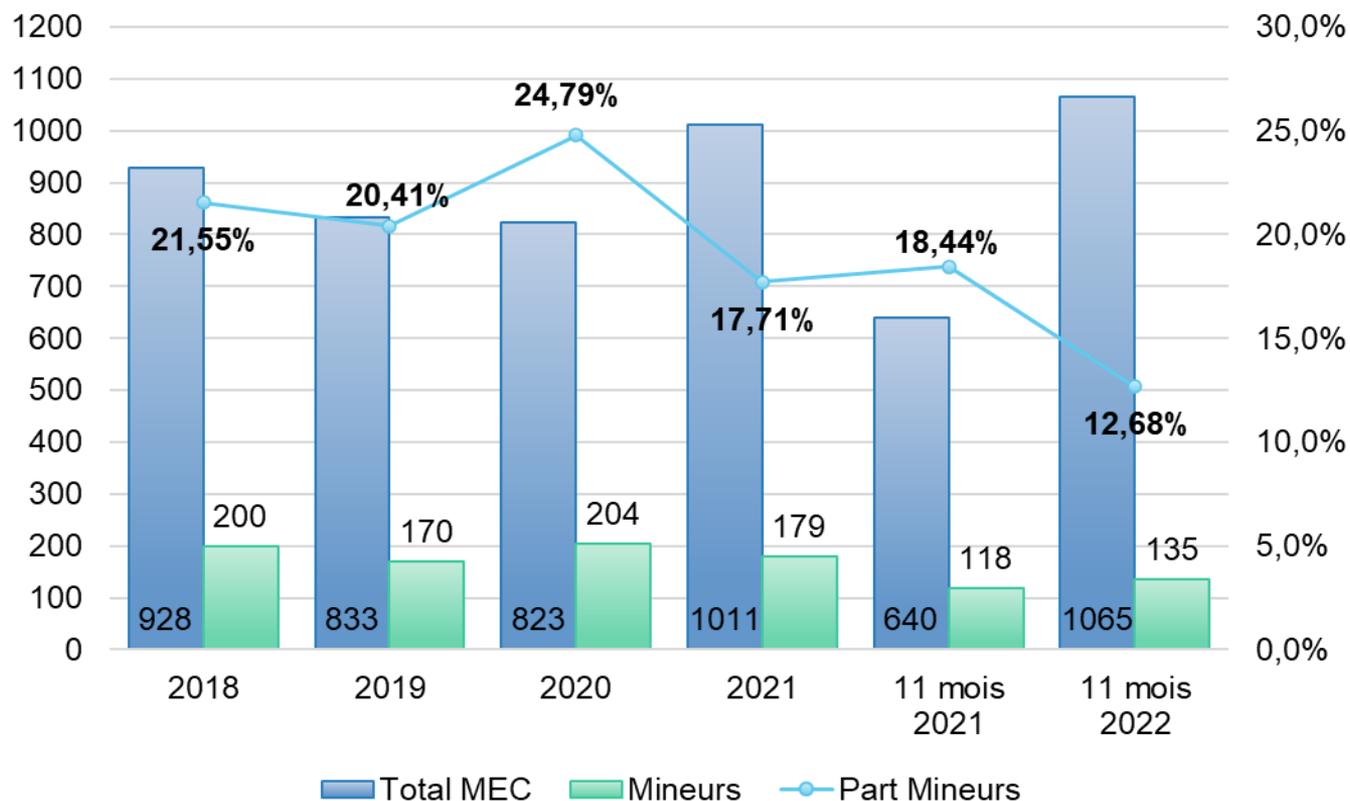
### ► Atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) :

	2018	2019	2020	2021	11 mois 2021	11 mois 2022
Total AVIP	665	722	577	812	759	775
Part AVIP dans la DG	22,57%	25,23%	21,78%	26,95%	27,41%	25,09%

- En hausse de 2018 à 2021 - Part des AVIP élevée
- Coups et blessures volontaires
- Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants
- Violences sexuelles

# Les principaux indicateurs de la délinquance

## ► Mises en cause et implication des mineurs



Recul du taux d'implication des mineurs depuis 2021 en parallèle d'une hausse significative des mises en cause de majeurs

**LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2023-2026**  
**LA GOUVERNANCE ET LE MODE OPÉRATOIRE**

## LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2023-2026

- Développer les actions de **prévention en direction des moins de 12 ans** et organiser l'identification et l'accompagnement des situations individuelles des mineurs et jeunes majeurs les plus exposés à la délinquance ou à la réitération
- **Conforter le réseau VIF existant** en l'élargissant à de nouveaux partenaires pour identifier les situations le plus en amont possible et élargir son action au repérage et à l'accompagnement des autres publics vulnérables.
- **Renforcer la coordination** entre la police nationale et la Police municipale, les moyens humains et techniques et associer l'ensemble des partenaires et les citoyens à la « co-production » de tranquillité publique

## LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2023-2026

- Relancer les séances de sensibilisation à la **prévention de la radicalisation** à l'attention des acteurs locaux et s'assurer d'une remontée systématique des informations au niveau de la préfecture
- Etudier l'extension éventuelle des actions de la STSPD au niveau de Laval Agglomération

# GOVERNANCE ET MODE OPERATOIRE

## ➤ Gouvernance :

- C.L.S.P.D. plénier en février (au lieu de juin)
- Conseil restreint au trimestre et sous forme de « cellule de crise » en cas d'événement majeur

## ➤ Mode opératoire :

- Un coordonnateur/une coordonnatrice du C.L.S.P.D. (création de poste)
- 3 groupes de travail thématiques réunis au quadrimestre
- Groupe 1 : « prévention-éducation-citoyenneté-parentalité » (prévention de la délinquance des mineurs et prévention de la récidive des mineurs et jeunes majeurs)
- Groupe 2 : accompagnement des personnes vulnérables et en particulier des V.I.F.
- Groupe 3 : tranquillité publique et relation à la population.

# GOVERNANCE ET MODE OPERATOIRE

- Mode opératoire :
  - Un groupe dédié au suivi des situations individuelles encadré par une charte de déontologie réuni au trimestre
  - Poursuite des réunions des groupes territorialisés en tant que de besoin en y associant le coordonnateur CLSPD
  - Un Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles (CDDF)
  - Signature d'un nouveau protocole avec le Parquet pour la mise en œuvre du rappel à l'ordre et de la transaction municipale
  - Poursuite des Groupes de Partenariat Opérationnel de la Police nationale sur les quartiers Saint-Nicolas et les Fourches
  - G.L.T.D. à la main de la procureure de la République

# LE PLAN D' ACTIONS

## Dans le domaine de la prévention, de l'éducation, citoyenneté, parentalité : 15 actions

- ▶ Création d'un « réseau prévention » pour fixer des priorités coordonnées en matière de prévention primaire et secondaire, organiser le repérage le plus en amont possible des premiers dysfonctionnements
- ▶ Mise en place du groupe de travail dédié au suivi des situations individuelles
- ▶ Prise en compte des indicateurs scolaires et des dispositifs de suivi (mesures de responsabilisation et mesures de prévention d'INALTA)
- ▶ Développement de l'usage de la mesure de responsabilisation (diversification des structures d'accueil)
- ▶ Utilisation de la mesure de rappel à l'ordre pour les mineurs
- ▶ Installation puis utilisation du CDDF
- ▶ Développement des actions collectives de soutien à la parentalité : livret parentalité, cafés des parents, groupes de parole

## Dans le domaine de la prévention, de l'éducation, citoyenneté, parentalité : 15 actions

- ▶ Etude d'un dispositif spécifique de prise en charge en soirée des 6-11 ans (élèves du primaire) dont les parents travaillent en horaires décalés en ciblant plus particulièrement les familles monoparentales
- ▶ Poursuivre les interventions de la prévention spécialisée dans les QPV – renforcement de sa présence sur le quartier des Fourches
- ▶ Programme d'actions spécifique concernant la prévention des addictions en lien avec le contrat local de santé
- ▶ Associer à ces travaux les équipes du Conseil Départemental
- ▶ Travailler à la densification du nombre d'enfants suivi dans le cadre du P.R.E.
- ▶ Implication des partenaires qui assurent l'accompagnement des publics en risque de rupture (maison des adolescents, mission locale, l'APPUI)

## Dans le domaine de la prévention, de l'éducation, citoyenneté, parentalité : 15 actions

- ▶ Implication de la PJJ et du SPIP : mobilisation des expositions PJJ, développement et diversification des postes de travail non rémunéré et des TIG
- ▶ Lien au Contrat local de santé et au Conseil local de santé mentale

## Dans le domaine l'identification et de l'accompagnement des publics vulnérables : 13 actions

- ▶ Consolidation du « réseau V.I.F » figurant dans le Contrat Local de Lutte contre les violences conjugales, sexuelles et sexistes
- ▶ Poursuite de la diffusion des outils de communication « grand public »
- ▶ Etude de la possibilité d'aborder les situations nominatives VIF dans le cadre d'une séquence dédiée du groupe thématique
- ▶ Pérennisation du poste d'intervenante sociale au commissariat de Laval
- ▶ Actions en direction des auteurs : poursuite des stages de responsabilisation développés par le SPIP – faire connaître le centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales pour davantage d'orientations

## Dans le domaine l'identification et de l'accompagnement des publics vulnérables : 13 actions

- ▶ Poursuite du travail déjà engagé concernant l'hébergement d'urgence et l'hébergement temporaire des victimes
- ▶ Mobilisation des bailleurs sociaux pour l'hébergement des auteurs (sortants de prison ou évincés du domicile)
- ▶ Poursuite des mesures relevant des dispositifs judiciaires (sécurisation des plaintes, Téléphone grave danger et bracelet anti-rapprochement)
- ▶ Ouverture du dossier relatif à la prostitution des mineurs : actions d'éducation des jeunes en ciblant le thème de la pré-prostitution
- ▶ Dispositifs spécifiques pour les enfants victimes ou témoins de ces violences
- ▶ Prise en compte spécifique des atteintes aux élus et aux personnes dépositaires de l'autorité ou chargées d'une mission de service public

## Dans le domaine l'identification et de l'accompagnement des publics vulnérables : 13 actions

- ▶ Organisation du repérage des victimes « invisibles » : mineurs victimes de harcèlement, personnes âgées isolées, personnes en situation de handicap, mutilations sexuelles, mariages forcés
- ▶ Accès aux droits et aide aux victimes généraliste :
  - Plaque de l'ensemble des permanences existantes
  - Consolidation des permanences au Point Justice (Saint-Nicolas)
  - Prise en compte des besoins de permanences juridiques et d'aide aux victimes sur les autres quartiers

## Dans le domaine de la tranquillité publique : 15 actions

- ▶ Partage des données statistiques (PN, PM, bailleurs, transports)
- ▶ Cartographie partagée : 10 items principaux de la police nationale – SIG Ville
- ▶ Ajustement des moyens humains de la Police Nationale et de la Police Municipale
- ▶ Complémentarité renforcée entre PN et PM sur la sécurisation des grands événements, les IPM, les opérations de sécurité routière et la gestion des matchs à risque
- ▶ Maintien des G.P.O. (groupes de partenariat opérationnel) sur Saint- Nicolas et sur les Fourches
- ▶ Implication de l'ensemble des partenaires du CLSPD dans le repérage des points de deal – procédures de remontées d'informations à étudier dans le cadre du groupe de travail n°3

## Dans le domaine de la tranquillité publique : 15 actions

- ▶ Evaluation et ajustement des réseaux de vidéoprotection (vidéoprotection urbaine, dispositifs des autres partenaires) de manière à couvrir les points sensibles non traités
- ▶ Etude de sûreté et de sécurité publique dans le cadre nouveau programme de renouvellement urbain (Saint-Nicolas)
- ▶ Renforcer le suivi des missions de médiation urbaine du G.L.E.A.M. (Groupement local d'employeurs d'agents de médiation) : lieux et horaires d'intervention à préciser et coopération renforcée avec la PM et la PN
- ▶ Associer au groupe de travail n°3 l'ensemble des partenaires concernés par les questions de sécurité (SDIS, représentants des commerçants, des transports publics, service sécurité de l'hôpital)
- ▶ Consolidation du travail déjà réalisé dans le cadre de la charte de la vie nocturne : lien aux professionnels, lien à renouer avec le milieu étudiants

## Dans le domaine de la tranquillité publique : 15 actions

- ▶ Mise en œuvre du nouveau protocole à signer avec le Parquet pour la mise en œuvre du rappel à l'ordre et de la transaction municipale
- ▶ Lutte contre l'insécurité routière en complément des actions menées dans le cadre du PDASR : rodéos urbains, trottinettes électriques, sécurisation des abords des établissements scolaires
- ▶ Prise en compte plus systématique des doléances transmises à Laval Direct Proximité (numéro vert de la ville) : centralisation des doléances relevant de la tranquillité publique et des suites données au niveau de la coordination CLSPD
- ▶ Poursuite des actions menées par la Police nationale visant à renforcer le lien Police-population : permanences des 2 délégués cohésion police-population – relance des café-rencontres

## Dans le domaine de la prévention de la radicalisation : 2 actions

- ▶ Constitution d'un réseau de « capteurs » parmi les services municipaux et partenaires au contact des populations : relance des séances de sensibilisation à la reconnaissance des signaux faibles
- ▶ Mode de liaison Ville-Préfecture : remontées des informations de terrain à un référent municipal radicalisation en vues d'une transmission des signalements en préfecture selon des modalités à définir

## Dans le domaine de la relation aux autres communes de l'Agglomération : 2 actions

- ▶ Proposition d'associer au C.L.S.P.D. de Laval, les 3 autres communes de la CSP (Saint-Berthevin, Bonchamps-lès-Laval et Changé)
- ▶ Organisation d'une conférence annuelle prévention-sécurité au niveau de l'Agglomération
  - Initier la réflexion autour du C.L.S.P.D. et des communes associées ou de la création d'un CISPd d'agglomération

# EVALUATION

- **Indicateurs d'activité et de résultats** définis collégialement pour chacun des groupes de travail (5 à 8 indicateurs par groupe)
- **Tableau de suivi de l'état de réalisation des actions de la STSPD**
  - **L'ensemble constituant un « tableau de bord »** dont les résultats seront présentés lors des réunions du conseil plénier et du conseil restreint du C.L.S.P.D.
- **Bilan de la mise en œuvre de la stratégie territoriale dressé dans les six mois précédant son échéance**

# COMMUNICATION

## ➤ **Communication interne Mairie :**

- Présentation des objectifs et du plan d'actions en conseil municipal ainsi qu'aux directions et services
- Échanges réguliers avec les élus, les directeurs et chefs de services lors des réunions internes
- Information régulière des élus sur l'avancée des travaux

## ➤ **Communication externe :**

- Conférence de presse à l'issue du CLSPD Plénier : Maire, Préfète, procureure de la République
- Utilisation du magazine municipal et du site internet de la Ville pour mettre en avant des thématiques spécifiques

## ➤ **Communication de crise :**

- Seuls la préfète, le maire et la procureure de la République seront habilités à s'exprimer